



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 09 février 2017

**DELIBERATION N° 8/ 2/2017 : REMPLACEMENT DE MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DE MONTAUBAN**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 09 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 février 2017.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE à Bernadette SERIEYS, Maxime BERAUDO à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Jean-Louis IBRES, Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Sophie LARAN à Danielle AMOUROUX, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Pauline MUGNIER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu les arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 portant extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2016-12-16-001 du 16 décembre 2016 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017,

Considérant que, conformément aux statuts de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Montauban, le nombre de représentants du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban est de 32,

Vu la délibération n°53 du 23 avril 2014 portant élection des représentants du Grand Montauban à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban.

Pour rappel, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) dénommé « Etablissement Public Foncier de Montauban » a été créé par arrêté préfectoral n°08-1343 du 18 juillet 2008, en application des dispositions des articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Suite à l'extension du périmètre du GMCA à la commune de Reyniès et à la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire, il convient de remplacer les membres qui ne peuvent plus représenter le Grand Montauban Communauté d'Agglomération à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban, à savoir Aurore KOTHE, Anne ALASSANE, Gérard ROUTIER et Isabelle SOULAYRES.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 1er février 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection de 4 représentants du GMCA à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban.

Il est fait appel à candidature.

Considérant les candidatures suivantes :

- Pauline MUGNIER en remplacement d'Aurore KOTHE
- Bernadette SERIEYS en remplacement d'Anne ALASSANE
- Danielle BEDOS en remplacement de Gérard ROUTIER
- Claude VIGOUROUX en remplacement d'Isabelle SOULAYRES

Entendu le présent exposé,

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Pauline MUGNIER, Bernadette SERIEYS, Danielle BEDOS et Claude VIGOUROUX représentants du GMCA à l'assemblée générale de l'EPF de Montauban.

- de dire que les 32 représentants du GMCA à l'assemblée générale de l'EPF de Montauban sont les suivants :

Brigitte BAREGES
Pierre-Antoine LEVI
Sophie LARAN
Thierry DEVILLE
Laurence PAGES
Alain CRIVELLA
Marie-Claude BERLY
Christian PEREZ
Pauline MUGNIER
Jean-François GARRIGUES

Bernadette SERIEYS
Maxime BERAUDO
Monique VALAT
Jean-Martial DEJEAN
Annie GUILLOT
Jean-Luc BUDOIA
Danielle AMOUROUX
Philippe FRANCOIS
Nadia CHEKLIT
Marc BOURDONCLE
Danielle BEDOS
Jean-Louis IBRES
Didier CLAMENS
Alain ABADIE
Pierre BONNEFOUS
Alain GABACH
Claude VIGOUROUX
Michel WEILL
Paul GRAND
Bernard PAILLARES
Mathieu ALBERT
Francis LABRUYERE

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTIONS : 5.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2017

De sa publication le :

14 FEV. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 10 février 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

